

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 68 (1959)
Heft: 1

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

BUDGET

La Commission du contrôle de gestion de la Croix-Rouge suisse a tenu séance à Berne le 13 décembre sous la présidence de M. E. Hunn, trésorier général. Elle a discuté notamment le budget pour 1959.

*

ASSISTANTES BENEVOLES DE LA CROIX-ROUGE

Création d'un service des assistantes au secrétariat central

En nombre toujours plus grand, des sections de la Croix-Rouge suisse s'intéressent à l'activité d'assistantes bénévoles de la Croix-Rouge. Ce travail peut varier au gré des conditions locales, il diffère à la ville ou à la campagne. Néanmoins, il est bon que ces collaboratrices volontaires puissent mutuellement profiter de leurs expériences réciproques et, d'autre part, il est essentiel que cette activité prenne pied dans toutes les régions du pays. Le Comité central a par conséquent décidé de créer au sein du secrétariat général un service spécial qui aura pour tâche de s'occuper du travail des assistantes bénévoles de la Croix-Rouge dans les sections, et de développer autant que possible ce secteur d'activité. Mme Lydia Zötter, collaboratrice du secrétariat général depuis 1946, a pris récemment en mains ce nouveau service. Elle a fait l'été dernier un séjour d'études de deux mois en Angleterre, auprès de la Croix-Rouge britannique qui s'occupe tout spécialement de l'assistance aux vieillards et aux malades chroniques.

*

DANS NOS SECTIONS

La Croix-Rouge de Nyon a inauguré ses nouveaux locaux

La section de Nyon de la Croix-Rouge suisse a inauguré récemment ses nouveaux locaux à la Grand'rue 35, locaux dont la nécessité se faisait chaque année plus urgente. Le 19 novembre, une petite manifestation eut lieu pour l'inauguration du logis que M. Röthlisberger avait pu obtenir après bien des démarches et des recherches. La présidente de la section, Mme le Dr Sauvin, après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Croix-Rouge et aux samaritains et samaritaines remercia le docteur Forel, municipal, d'associer par sa présence les autorités nyonnaises à cet heureux événement et remercia celles-ci pour l'appui qu'elles ont toujours accordé à la Croix-Rouge locale. Créea le 30 avril 1915, la section nyonnaise de la Croix-Rouge suisse possède désormais un logis où a pu être aménagé un petit vestiaire ainsi qu'un dépôt d'objets sanitaires. Souhaitons que les démarches en cours pour obtenir également un local plus spacieux où puisse être déposé le matériel hospitalier de la Croix-Rouge suisse confié à la Croix-Rouge nyonnaise aboutissent prochainement grâce au concours des autorités municipales. Souhaitons aussi que l'appel fait à Nyon pour aider à renouveler le vestiaire, spécialement en vêtements chauds, soit entendu de tous les habitants.

*

Les paniers de Noël de la section genevoise

La veille de Noël, comme chaque année, un groupe de dames de la Croix-Rouge genevoise a pu faire remettre à près de deux cent cinquante familles ou personnes âgées et isolées dont s'occupent les infirmières du Centre d'hygiène sociale de la section, autant de corbeilles garnies de vivres et de friandises et de cadeaux utiles. C'est grâce à de nombreux dons tant en marchandises qu'en espèces que le groupe dont Mme Horace Barbey, épouse du président de la section gene-

INFIRMIERES

Un nouveau règlement de la Commission du personnel

Dans sa séance du 20 novembre, le Comité central a approuvé le nouveau Règlement de la Commission du personnel infirmier qui remplace celui de 1949. Une révision s'avérait nécessaire. La commission est devenue plus nombreuse au cours des années. En outre, toute la question des soins infirmiers a pris un tel développement ces dix dernières années qu'il fallait que le nouveau règlement tienne compte de cet essor. Un point important du nouveau règlement précise que la Commission du personnel infirmier, si elle s'occupe du développement des soins infirmiers, ne représente pas les intérêts économiques des différentes branches professionnelles. Il stipule en outre — et ceci est nouveau aussi — que la moitié au moins de la commission devra être composée de personnalités diplômées appartenant à la profession d'infirmière. Cette prescription répond à un postulat équitable qui fut présenté il y a longtemps déjà. Il est également prévu que la Commission du personnel infirmier peut instituer des sous-commissions, car l'on présume que son champ d'activité s'accroîtra sensiblement dans un proche avenir.

*

A l'ASID

Mme Käthi Cieri, directrice de l'Ecole d'infirmière du Lindenhof, qui a été nommée membre de la Commission du personnel infirmier au mois d'août dernier, avait exprimé le désir d'être déchargée de ses fonctions de représentante de la Croix-Rouge suisse au Comité central de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID). Donnant suite à ce vœu, le Comité central a, dans sa séance du 18 décembre, nommé à ce poste Mme Annelie Nabholz, directrice de l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital des Bourgeois, de Bâle.

*

Un cours pour infirmières sociales au Bon Secours

Le Comité central a accordé une subvention de 1000 francs pour le financement d'un cours pour infirmières d'hygiène sociale qui débutera au commencement de 1959 à l'Ecole d'infirmières du Bon Secours à Genève. La séance d'ouverture a eu lieu le 12 janvier à 17 h 15 au Bon Secours; le Dr A. Sauter, directeur du Bureau fédéral de l'hygiène publique a traité à cette occasion

voise, a pris l'initiative et la direction, que cette belle « action de Noël » a pu se réaliser une fois de plus. Le concours dévoué de dames et de jeunes filles et celui non moins précieux d'automobilistes — parmi lesquels il faut citer les membres des auto-écoles genevoises — ont permis de remettre à la veille de Noël toutes ces corbeilles gentiment décorées de sapin et de rubans et qui auront permis à beaucoup de connaître aussi la joie de Noël.

*

MATERIEL CROIX-ROUGE

Achat de matériel hospitalier

Le Comité central a accordé un crédit de 94 820 francs destiné à l'achat de matériel d'hôpital croix-rouge neuf. Ce matériel supplémentaire permettra de compléter les réserves entreposées déjà au siège de nos sections et de constituer des assortiments-standards.

des « Tendances actuelles des programmes de santé publique » et de leurs applications en Suisse.

*

La nouvelle promotion d'infirmières de l'Ecole de Fribourg-Pérolles

Vingt-sept élèves de l'Ecole d'infirmières de Fribourg ont reçu leur diplôme final le 4 novembre à Pérolles. Ce sont

Mesdemoiselles Marguerite Beuret

Bluette Bron

Marie-Thérèse Courbez

Bernadette Courtois, en religion Sr Marie-Imelda

Madeleine Degay, en religion Sr Marie-Hyacinthe

Yvonne Depraz

Marie-Louise Despont

Odette Dougoud

Louise Duc, en religion Sr Gabrielle

Raymonde Favre

Christiane Frey

Elisabeth Fuselier

Colette Gentet

Raymonde Heitz

Josette Jullien

Rose Lenadier, en religion Sr Marie-Emmanuel

Marguerite Marmaz

Louisa Mettraux, en religion Sr Suzanne

Thérèse Morand, en religion Sr Blanche-Marie

Anne-Marie Olivier

Béatrice Paratte

Aline Perrin, en religion Sr Marie-Chantal

Liliane Schorro

Jeanne Serruot, en religion Sr Marie-Dominique

Colette Torché

Clémentine Viallat

Raymonde Wicky, en religion Sr Germaine.

A toutes ces jeunes infirmières, nous disons tous nos vœux pour une belle et féconde carrière.

*

Un centenaire

Le 28 septembre 1958, la maison des Diaconesses de Neumünster au Zollikerberg, a commémoré son centenaire. La Croix-Rouge suisse et la Commission du personnel infirmier s'étaient fait représenter à cette cérémonie par le pasteur Baumgartner et Mlle N. Bourcart, directrice de l'Ecole Croix-Rouge de perfectionnement pour infirmières.

*

Pour les infirmières étrangères

Comme par le passé, les infirmières étrangères qui désirent demeurer en Suisse un certain temps et dont la présence est souhaitée peuvent se faire enregistrer par la Croix-Rouge suisse.

SECOURS AUX ENFANTS

L'aide en Suisse et à l'étranger

Dans sa séance du 19 novembre, la Commission du secours aux enfants a voté les crédits suivants:

Actions de secours en Suisse

Fr.

— A charge des parraînages-lits pour enfants suisses achat de 400 lits complets et de literie supplémentaire	160 000.—
— Contribution accordée en 1959 en tant qu'aide à la Société suisse en faveur d'enfants infirmes moteur-cérébraux	5 680.—
— Crédit supplémentaire pour l'assistance d'adolescents hongrois en Suisse (prélevé sur le produit de la collecte pour la Hongrie)	100 000.—
— Séjour d'enfants réfugiés en provenance d'Autriche à notre home Beau-Soleil à Gstaad (à charge de la contribution de la Confédération)	30 000.—

Allemagne

— Aide individuelle à des enfants réfugiés (remise de colis de textiles et de literie) (à charge des parrainages)	60 000.—
--	----------

France

— Contribution aux homes d'enfants du « Rayon de soleil » de Cannes et de Pomeyrol (à charge des parrainages)	6 000.—
---	---------

Grèce

— Pour la couverture des frais d'exploitation du Préventorium de Mikroastron , en Macédoine occidentale — 1 ^{er} semestre 1959 — Ce montant est couvert par les contributions de parrainages et des dons avec affectation spéciale	45 000.—
--	----------

Italie

— Contribution à l' Institut professionnel pour la rééducation des enfants atteints de poliomyélite à Pizzo Calabro, dans le Sud de l'Italie	19 500.—
— Contribution à l'installation d'une « Ecole rurale pour la femme » à Castelfranco-Veneto	9 750.—
— Contribution à l'aménagement d'une policlinique à l' Institut pour réfugiés Luserna San Giovanni , à Turin	780.—

Autriche

— Aide individuelle à des enfants réfugiés (remise de colis de parrainages)	17 000.—
— Distribution de lits (à charge d'une subvention fédérale)	25 000.—
— Aide à des réfugiés âgés (colis de parrainages)	18 000.—

Total 496 710.—

*

Des enfants réfugiés accueillis à Gstaad

Trente-deux enfants réfugiés en provenance d'Autriche sont arrivés en Suisse le 31 octobre. Ils feront un séjour de quatre mois à notre Home « Beau-Soleil » à Gstaad. Il s'agit d'enfants particulièrement nécessiteux dont les mines rappelaient celles des enfants que nous recevions pendant la guerre et l'immédiat après-guerre, et qui ont un urgent besoin d'un changement d'air reconstituant.

*

Arrivée d'enfants réfugiés

Cent vingt-six enfants sont arrivés d'Autriche en Suisse le 12 décembre pour un séjour de trois mois. Il s'agit de petits réfugiés dont les familles ont, pour la plupart, trouvé asile en Autriche pendant et après la dernière guerre, certaines sont également arrivées dans ce pays au cours de ces deux dernières années. Ces enfants ont été désignés par des collaboratrices de la Croix-Rouge suisse, qui les ont choisis en collaboration avec les bureaux d'assistance autrichiens, compte-tenu soit des conditions sociales dans lesquelles ils vivent, soit de leur état de santé. Ces enfants seront accueillis par des familles suisses que nous remercions

très vivement de leur geste. Nous remercions aussi toutes les personnes qui se sont annoncées pour recevoir un enfant mais dont la demande n'a pu être satisfaite en raison du grand nombre d'offres.

*

Pour accueillir des enfants polonais

Mlle le Dr Ruth Siegrist, notre médecin de confiance, s'est rendue à fin novembre en Pologne en vue de mettre au point avec la Croix-Rouge polonaise l'accueil en Suisse d'un groupe d'enfants polonais pré-tuberculeux qui seraient reçus à notre home de Gstaad. Cette action répond à un réel besoin. La Pologne, en effet, enregistrait en 1957 environ 420 000 malades tuberculeux pour une population de 28 millions. Les polycliniques antituberculeuses, réparties dans tout le pays, sont médicalement fort bien dirigées, mais le pays manque de lits dans les sanatoriums pour adultes. Il y a en revanche suffisamment de sanatoriums pour enfants mais pas assez de préventoriums.

La fréquence de la tuberculose en Pologne provient en grande partie de bouleversements dus à la guerre et des mauvaises conditions de logement. Mlle Siegrist se rendra à nouveau en Pologne au mois de janvier 1959 pour y procéder au choix définitif des enfants.

*

L'aide aux adolescents hongrois confiés à la Croix-Rouge suisse

Trois cent quatre-vingt adolescents hongrois isolés, soit 305 garçons et 75 jeunes filles sont assistés actuellement par la Croix-Rouge suisse. Le 24 % d'entre-eux suivent une école, 30 % font un apprentissage, 35 % travaillent comme manœuvres, 2 % sont hospitalisés dans des sanatoriums, des cliniques ou des hôpitaux, 9 % environ sont placés dans des maisons de rééducation. Cent quarante-sept de ces jeunes gens et jeunes filles ont pu subvenir à leurs besoins l'an passé. L'aide financière que nous accordons aux autres varie: pour les uns nous prenons à charge certaines dépenses extraordinaires, tandis que pour d'autres nous devons couvrir la totalité de leurs frais d'entretien et de formation professionnelle.

*

COLONNES ET DETACHEMENTS CROIX-ROUGE

Infirmières, samaritaines, éclaireuses et spécialistes romandes incorporées en 1958 dans des détachements croix-rouge

Nous avons au cours de plusieurs articles montré l'importance des secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge suisse et la nécessité de donner à nos colonnes comme à nos détachements l'effectif réglementaire dont ils ont besoin pour remplir les missions qui leur sont dévolues dans le cadre du service de santé. Nous publions la liste des infirmières, samaritaines, éclaireuses et spécialistes romandes incorporées en 1958 dans des détachements croix-rouge après avoir passé la visite sanitaire de recrutement et avoir été déclarées aptes au service et nous sommes heureux de saluer ces nouvelles collaboratrices.

Lausanne (Hôpital cantonal)

Ont été incorporées comme infirmières dans des détachements croix-rouge lors de la visite de recrutement du 27 mars 1958:

Mesdemoiselles Micheline-Antoinette Aubert, Simone Benoit, Betty Buhlmann, Ruth Burkhardt, Ruth Chappuis, Anne-Marie Cochet, Elisabeth Eggenberger, Elsa Etter, Monique Fankhauser, Anne-

Mesdemoiselles Marie George, Marie-Louise Jaton, Odette Krapf, Pierrette Lincio, Monique Roniger, Bluette Rossier, Marcelle Ruffieux, Josiane Saugy, Madeleine Studer, à l'Hôpital cantonal de Lausanne.

*

Sion

Ont été incorporées comme infirmières dans des détachements croix-rouge le 17 octobre:

Mesdemoiselles Georgette Chenaux, Noëlle Dard, Odette Dessimoz, Annette Fournier, Marguerite Fournier, Elisabeth-Jeanne Morel, Geneviève Piquerez, Antoinette Schlatter, Monique Willemann, à l'Ecole d'infirmières de Sion, Denise Butty, Thérèse Butty, Edwige Carrupt et Bernadette Gogniat, infirmières aux hôpitaux de Sion ou de Martigny.

*

Lausanne (La Source)

Ont été incorporées comme infirmières dans des détachements croix-rouge le 18 octobre:

Mesdemoiselles Pierrette Capt, Antoinette Cornu, Line Dénéréaz, Jeannine Dupertuis, Janine Ferrier, Jacqueline Gottéraud, Josy Guignard, Juliette Humbert, Janine Jordan, Madeleine Maeszewski, Suzanne Mamin, Elisabeth Menzi, Marguerite Mosimann, Ida Muller, Yvette Oesterle, Marianne, Pache, Jeanne Rapin, Cécile Rehrich, Clara Schick, Marguerite Ummel, Anne Vermeil, à l'Ecole d'infirmières de La Source Ruth Bollinger et Madeleine Hoffmann à l'Hôpital des Cadolles à Neuchâtel, Eliane Mettraux, Anne-Marie Moratet et Violette Siegenthaler, à l'Hôpital Nestlé, Vérona Hausherr, à l'Hôpital de Lavaux.

*

Genève

Ont été incorporées comme infirmières lors du recrutement du 20 octobre:

Mesdemoiselles Françoise Delessert, Anne-Marie Fiechter, Yvonne Gavillet, Marguerite Grob, Monique Gudel, Lucette Ohlmeyer et Marcelle Tercier, à Genève, Irma Richner, à Lausanne.

*

Fribourg-Pérolles

Ont été incorporées comme infirmières lors du recrutement du 21 octobre:

Mesdemoiselles Marguerite Beuret, Bluette Bron, Yolande Comte, Marie-Louise Despont, Alice Fragnière, Christiane Frey, Germaine Kolly, Béatrice Paratte, Gabrielle Reynaud, Reine-Marie Rotzetter, Liliane Schorro, Zita Siegwart et Fernande Zosso, à l'Ecole d'infirmières de Pérolles, Brülhart et Jacqueline Dupasquier, à Marsens.

*

En outre ont été incorporées dans un détachement croix-rouge au titre de samaritaines en 1958:

Mesdemoiselles Yvette Rime, à Lausanne, et Annelies Keller, à Genève;

en qualité d'éclaireuse:

Mademoiselle Jeanne-Esther Michaud, à Bôle (Neuchâtel);

en qualité de spécialiste:

Mademoiselle Lucie Erika Ginter, à Montana (Valais).

Adressons à toutes ces nouvelles collaboratrices de nos détachements nos meilleurs vœux pour leur activité sous l'uniforme de la Croix-Rouge suisse. Souhaitons aussi de voir, l'an prochain, plus d'éclaireuses, de samaritaines et de spécialistes s'inscrire comme volontaires pour nos services de secours sanitaires croix-rouge, leur présence y est nécessaire, leur concours indispensable.

*

Le recrutement en 1958

Les 19 et 20 novembre, l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge a procédé à des visites sanitaires de recrutement à St-Gall et à Thoune. Vingt-trois visites sanitaires ont été organisées en 1958; au cours de celles-ci 398 infirmières, 36 samaritaines, 23 éclaireuses,

42 spécialistes (laborantines médicales, assistantes techniques de radiologie, etc.) soit en tout 499 femmes ont été déclarées aptes au service dans les formations croix-rouge. Ces nouvelles « recrues » permettront de compenser les vides laissés dans les rangs de nos détachements féminins par les infirmières et les spécialistes licenciées en cours d'année. Nos effectifs de spécialistes demeurent nettement insuffisants, il en est de même pour les éclaireuses.

*

Un appel aux samaritaines

L'effectif des samaritaines déjà insuffisant est de plus en constante diminution. En voyant l'esprit de dévouement avec lequel les samaritaines participent à l'organisation de prises de sang collectives et avec combien de soins elles s'acquittent de leur tâche, l'on ne peut que déplorer qu'elles ne mettent pas dans une plus large mesure leurs connaissances au service des secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge — avec lesquels elles devraient avoir des contacts plus étroits — et collaborent par là au service de santé de l'Armée. Les formations de la Croix-Rouge ont un urgent besoin de samaritaines et nous prions toutes celles qui le peuvent de prendre contact avec l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge, Taubenstrasse 12, à Berne qui leur donnera bien volontiers tout renseignement voulu sur le service croix-rouge.

Rapport des commandants de colonnes croix-rouge

Les sous-officiers supérieurs et les officiers-instructeurs de toutes les colonnes croix-rouge de Suisse se sont rencontrés les 15 et 16 novembre à la caserne de Lucerne, ce rapport fut dirigé par le lieutenant-colonel Bürgi médecin-chef de la Croix-Rouge. L'on discuta principalement au cours de ces journées de la nouvelle rédaction des « *Prescriptions pour les colonnes croix-rouge de la Croix-Rouge suisse* ». Les prescriptions actuellement en vigueur, en effet, datent de 1922 et sont dépassées en de nombreux points. A l'avenir, des cours techniques spéciaux devront être mis sur pied pour parfaire l'instruction des membres du service croix-rouge. Le médecin-chef a fait également allusion à la part que pourraient éventuellement prendre les colonnes croix-rouge à une aide en cas de catastrophe. Il a demandé à ce propos aux instructeurs et aux chefs de colonnes de prendre des mesures appropriées en étroite collaboration avec les sections de patronage, ou de voir avec ces dernières dans quelle mesure les membres du service croix-rouge pourraient participer, au gré des possibilités régionales aux mesures déjà prises par les sections de la Croix-Rouge pour d'éventuelles opérations de secours en cas de catastrophe ou d'épidémie. Les participants ont été priés de faire rapport à ce sujet au médecin-chef jusqu'à fin février 1959.

*

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Participation suisse à l'aide aux réfugiés au Maroc et en Tunisie

La Croix-Rouge suisse s'est déclarée prête à participer à l'aide internationale aux réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc par l'envoi de lait condensé, de vêtements d'enfants et de couvertures de laine. La valeur de ces secours s'élève à 55 000 francs, dont 50 000 francs ont été accordés par le Conseil fédéral à charge des crédits disponibles pour les œuvres d'entraide internationales.

*

Un appel de la Ligue pour les réfugiés algériens

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a lancé le 5 décembre un appel demandant d'urgence, au seuil de l'hiver, des secours en faveur d'environ 160 000 réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc. C'est le second appel consécutif de cette nature lancé par la Croix-Rouge pour ces réfugiés, composés de femmes et d'enfants dans une proportion de 85 %.

Dans l'appel qu'elle a adressé à ses 83 sociétés membres, la Ligue a demandé des envois mensuels portant sur environ 350 tonnes de vivres (huile d'olive, sucre, lait condensé) et de savon. Les vivres, nécessaires aux 85 000 réfugiés en Tunisie, ne sont pas disponibles sur place et ne peuvent être obtenus par une autre voie. Pour les quelque 75 000 réfugiés se trouvant au Maroc, on espère que les contingents de vivres reçus dernièrement suffiront à couvrir la majeure partie des besoins au cours des mois à venir.

Des tentes, des couvertures, des vêtements et des chaussures sont également sollicités pour ces réfugiés, tant en Tunisie qu'au Maroc. A l'exception de quelques groupes peu nombreux, les réfugiés vivent dans des

grottes et dans des « gourbis » — sortes d'abris construits sommairement en terre battue et branchages.

Bien que le nombre des réfugiés se soit accru au cours de l'année, la proportion des enfants, des femmes et des hommes, est demeurée identique: enfants 50 % (8 % de moins de trois ans et les autres de 3 à 16 ans), femmes 35 % et hommes 15 % (âgés pour la plupart).

*

Le sort des prisonniers français en Afrique du Nord

Le Comité international de la Croix-Rouge recevait le 17 novembre par l'entremise du « Croissant-Rouge algérien » 29 lettres émanant de 14 militaires français prisonniers de l'A. L. N. Ces lettres ont été immédiatement transmises aux familles des prisonniers par l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève.

Le 28 novembre le Comité international était informé qu'un second groupe de militaires français prisonniers de l'A. L. N. serait prochainement libéré au Maroc. Répondant à un appel qui lui avait été adressé à cet effet, le C. I. C. R. a chargé M. P. Gaillard, délégué, de se rendre au Maroc pour prêter son concours à cette libération.

*

Huit prisonniers français remis au C. I. C. R.

Le mercredi 3 décembre après-midi à Rabat huit prisonniers français ont été remis aux délégués du Comité international, MM. Pierre Gaillard et Camille Vautier, par les représentants du « Croissant-Rouge algérien », en présence de la princesse Lalla Aïcha, présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain.

Le Gouvernement marocain a accordé toutes facilités aux représentants du C. I. C. R., qui ont immé-